MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DE LA MER

Sous-Direction de la Réglementation technique des Véhicules ARCHE DE LA DEFENSE 92055 PARIS LA DEFENSE

FICHE DE RECEPTION CEE D'UNE ENTITE TECHNIQUE

(Concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au niveau sonore admissible et au dispositif d'échappement des motocycles)

DIRECTIVE 78/1015/CEE

Modifiée en dernier lieu par la Directive 89/235/CEE

Entité technique : Dispositif d'échappement.

Numéro de réception CEE de l'entité technique : e2 4002

- 1. Marque de fabrique ou de commerce : SITO
- 2. Type: 4547
- Nom et adresse du fabricant : SITO MONTI CELLO D'ALBA - ITALIE
- 4. Le cas échéant, nom et adresse du mandataire du fabricant : SOCIETE BACLIM 2, Chemin du Chapitre 95380 EPIAIS LES LOUVRES (FRANCE)
- 5. Composition de l'entité technique : l silencieux et sa tubulure
- 6. Marque de fabrique ou de commerce du (des) type(s) de motocycle(s) auquel le silencieux est destiné : HONDA
- 7. Type(s) de motocycle(s) : DBO1 (DAX.70) à partir du numéro de série : - jusqu'au numéro de série : -
- 8. Moteur : HONDA
- 8.1. Cycles : 4
- 8.2. Cylindrée : 72 cm3
- 8.3. Puissance maximale du moteur 3,24 kW ISO à 8000 tr/min.
- 9. Nombre de rapports de la boîte de vitesses : 3 manuelle
- 10. Rapports de la boîte de vitesses utilisés : 2ème
- 11. Rapport(s) du pont : -
- 12. Valeurs du niveau sonore :
 - motocycle en marche 74 dB(A),
 - vitesse(s) stabilisée(s) avant accélération (km/h) : 31,4
 - motocycle à l'arrêt 80 dB(A), à 4000 tr/min.
- 13. Restrictions éventuelles concernant l'utilisation et prescriptions de montage : -

DIRECTIVES 78/1015/CEE - 89/235/CEE

- 14. Date de présentation du modèle pour la délivrance de la réception CEE de l'entité technique : 4 Juin 1991
- 15. Service technique chargé des essais :

UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE - AUTODROME DE LINAS-MONTLHERY - 91310 MONTLHERY - (FRANCE)

Januar

- 16. Date du Procès-verbal délivrée par le service technique : 12 Juillet 1991
- 17. Numéro du Procès-verbal délivré par le service technique : 91.15.31.111/7581
- 18. La réception CEE de l'entité technique est accordée.
- 19. Lieu: PARIS
- 20. Date: 18 JUIL. 1991

21. Signature:

H. DAUDET

- 22. La liste des documents et pièces suivants, portant la marque de réception CEE de l'entité technique, sont annexés à la présente communication.
- 23. Remarques: -